

Nuevo Mundo Mundos Nuevos

Coloquios, 2008

Gilles Havard

Les ligues amérindiennes : instruments de paix ou de guerre ?

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Referencia electrónica

Gilles Havard, « Les ligues amérindiennes : instruments de paix ou de guerre ? », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Coloquios, 2008, Puesto en línea el 12 juin 2008. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index33763.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : EHESS

<http://nuevomundo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://nuevomundo.revues.org/index33763.html>

Document généré automatiquement le 29 septembre 2009.

© Tous droits réservés

Gilles Havard

Les ligues amérindiennes : instruments de paix ou de guerre ?

«On retrouve parmi les Sauvages le type de tous les gouvernements connus des peuples civilisés [...]; le fédéralisme est l'une des formes politiques les plus communes employées par eux ». Chateaubriand

- 1 Les puissances coloniales européennes, dans l'Amérique du Nord des XVIIe-XVIIIe siècles, entrent dans des relations diplomatiques ou militaires avec des groupes autochtones que la tradition savante décrit parfois comme des « confédérations ». Les Iroquois, ou « peuple de la longue maison », désignés par les Britanniques comme la ligue des « Cinq Nations », en offrent l'exemple le plus célèbre. Mais l'on pourrait citer aussi la confédération des Hurons, constituée au début du XVIIe siècle de quatre « tribus »¹, celle des Illinois, celle des Chactas, celle des Creeks ou encore celle des Powhatans – la liste est longue. Un doute nous assaille toutefois rapidement : est-il en effet pertinent d'analyser les sociétés amérindiennes en recourant à la grille du fédéralisme ?
- 2 Cette question nous oblige à clarifier certains termes de la sociologie amérindienne : qu'est-ce qu'un « groupe » ? En quoi une « confédération » ou « ligue » se différencie-t-elle d'une « tribu » et sur quels fondements, en somme, repose son existence ? À la question de l'identité s'ajoute celle, concomitante, de la relation à l'autre : quelle est en effet la fonction des « ligues » : faire la paix ou au contraire la guerre ? Cette enquête sur le fédéralisme conduit aussi à s'interroger sur les sources qui nous renseignent sur les systèmes politiques autochtones. On peut ainsi se demander dans quelle mesure les ligues indiennes ont un rapport, ou pas, avec les fédérations de type occidental.

1. Une fausse piste ?

- 3 Les sources utilisées ici sont essentiellement des lettres, mémoires et relations produits par les acteurs de la colonisation française en Amérique du Nord aux XVIIe-XVIIIe siècles. Les termes « ligue » et « confédération » y apparaissent occasionnellement et peuvent revêtir plusieurs significations. Un officier français en poste dans la région des Grands Lacs observe au milieu du XVIIIe siècle : « [...] mon ordinaire, Hyver & été, étoit de parcourir sans cesse ce vaste continent [...] pour cultiver l'amitié, fixer la légèreté, dissiper les ligues, ou rompre les traités de ces peuples [indiens] avec les ennemis »². Débusquons ici un lieu commun des sources européennes : la tendance qu'auraient les autochtones, esclaves d'une apparente irrationalité, à « se liguier » et à trahir en renversant sans cesse les alliances ; cette vision, pour l'essentiel, renvoie par effet de miroir au jeu diplomatique de l'« Ancien Monde », marqué par l'obsession du complot et de la trahison. Se liguier, c'est donc « comploter », mais cela peut être aussi former une alliance, s'unir temporairement pour mieux défier un ennemi commun³. Le terme « confédération » a d'ailleurs le même sens que celui de « ligue » ; il peut signifier « complot », « mutinerie », ou bien, selon Furetière, référer à une « Alliance » ou à un « Traité [...] entre des Princes ou des Estats pour attaquer un ennemy commun, ou s'en deffendre, quand ils ont le même interest de Religion, ou d'Estat. »⁴. Un administrateur colonial présente ainsi les alliés autochtones de la Nouvelle-France comme « nos confederez »⁵.
- 4 Les mots « ligue » et « confédération » désignent donc le plus souvent des « complots » ou des alliances, mais on peut aussi déceler dans les sources des indices relatifs à l'existence d'une forme minimale de fédéralisme. C'est chez les Iroquois, « les sauvages les plus politiques de ce continent » au dire de l'intendant Antoine-Denis Raudot, qu'apparaissent le plus clairement des instances de coordination et de coopération. « Ces Barbares, note le baron de Lahontan,

composent cinq Cantons, à peu près comme les Suisses ; sous des noms différents, quoique de même Nation, & liez de mêmes intérêts [...]. Ils appellent ces cinq villages les cinq Cabanes, qui tous les ans s'envoyent réciproquement des Deputez pour faire le festin d'Union ». De son côté, toujours à propos des Iroquois, le père Lafitau écrit que « quand il s'agit des affaires qui intéressent le corps de la nation ils se réunissent dans un conseil général où se rendent les députés de chaque village »⁶. Le père Jean de Lamberville, missionnaire à Onondaga - la capitale de la ligue - au début des années 1680, se montre plus précis encore dans une lettre adressée au gouverneur du Canada :

Il sera tenu icy une diete generale de tous les Iroquois, ou l'on se doit unir contre vous, et raconter aux Sonnotouâns [une nation iroquoise] que vous avez voulu persuader aux 4 [autres] nations iroquoises de ne les pas secourir en cas de guerre. Je m'estonne que Monsieur Le Moyne ou quelque autre gens ne vous ont dit que toutes ces bourgades estoient confederées et qu'on ne pouvoit en attaquer une sans se brouiller avec les autres⁷

5 Le terme « diète » appartient évidemment au vocabulaire européen. Il désigne les assemblées d'États réunies périodiquement dans le Saint-Empire romain germanique, ou encore, selon le dictionnaire de Trévoux, « les Assemblées des Cantons pour leurs affaires communes » en Suisse⁸. Par « diète », Lamberville renvoie donc clairement, à l'instar de nombreux auteurs britanniques⁹, à un concept élaboré de confédération. Pierre Pouchot, qui fut commandant du poste de Niagara durant la guerre de Sept Ans, met lui aussi en relief le caractère particulier de l'organisation politique iroquoise : « La nation iroquoise est la plus intimement liée de toutes celles de l'Amérique, et forme une véritable république fédérative. Cette union leur a donné une supériorité décidée sur tous les autres peuples »¹⁰. Constituée de cinq sous-groupes, soit les Agniers (Mohawks en anglais), les Goyogouins (Cayugas), les Onneiouts (Oneidas), les Onontagués (Onondagas) et les Tsonnotouans (Senecas), la « nation » iroquoise - même si elle ne parlait que rarement d'une seule voix - était dotée dans la seconde moitié du XVIIe siècle d'une structure politique confédérale¹¹.

6 Mais de quel type de « fédéralisme » s'agit-il ? Faut-il prendre au pied de la lettre ce qu'écrit Chateaubriand au début du XIXe siècle ?

On retrouve parmi les Sauvages le type de tous les gouvernements connus des peuples civilisés, depuis le despotisme jusqu'à la république, en passant par la monarchie limitée ou absolue, élective ou héréditaire. Les Indiens de l'Amérique septentrionale connaissent les monarchies et les républiques représentatives ; le fédéralisme est l'une des formes politiques les plus communes employées par eux¹².

7 Voilà qui pourrait a priori nourrir la thèse selon laquelle les Indiens, et en particulier les Iroquois, auraient inspiré la constitution des États-Unis d'Amérique. Cette idée, qui s'appuie entre autres sur des remarques de Benjamin Franklin, de Thomas Jefferson ou de John Adams, a été lancée par l'anthropologue Lewis Henry Morgan à la fin du XIXe siècle, et développée plus récemment, avec la caution morale de nombreux activistes indiens, par des chercheurs comme Donald A. Grinde ou Bruce E. Johansen¹³. Or la comparaison entre le système politique iroquois et la constitution américaine, en plus d'être infructueuse, résiste peu à l'analyse, comme l'ont souligné d'autres historiens. La société iroquoise, dont l'organisation repose sur les liens de parenté, ne possède aucune des caractéristiques d'un État ; il n'y n'existe pas d'autorité centrale au sens européen du terme, et donc pas de politique extérieure commune. Le pouvoir, nulle part, n'est coercitif, et il est dispersé à l'échelle des clans et des villages ; en outre, il ne procède pas de la majorité mais repose sur le principe du consensus, ce qui induit une possibilité de sécession¹⁴.

8 En faisant des Iroquois les inspirateurs de la constitution étatsunienne, on vise en fait, dans un bel élan multiculturaliste, à forger l'image d'un Indien démocratique, comme il existerait, par essence, un Indien pacifique ou écologique. Les autochtones apporteraient leur pierre à la civilisation moderne, l'Occident se déculpabilisant ainsi à moindre frais de son outrageuse

domination et de l'ethnocide de cultures devenues minoritaires¹⁵. La rectitude politique conduit de fait à attribuer aux Indiens des vertus imaginaires, et cela de façon tout aussi ethnocentrique qu'au cours des siècles passés, lorsqu'on les rejetait dans la sauvagerie, l'irrationalité et l'animalité.

1. « Ils s'appellent presque tous parents » : paix et endogamie

- 9 A quoi correspondent cela dit ces espaces politiques indiens que les sources appellent « confédérations » ? Un « groupe » suppose un certain degré de coopération, de solidarité et d'intégration entre les individus, une forme minimale de cohérence. Les termes généralement retenus par l'anthropologie nord-américaniste, à cet égard, sont - en deçà de l'éventuelle confédération - : la tribu ; la moitié ; la phratrie ; le clan ; le lignage, etc. Or à chaque échelon, le ciment identitaire, c'est la parenté.
- 10 Prenons l'exemple des Illinois, groupe semi-sédentaire dont les villages sont disposés à la fin du XVIIe siècle sur la rivière des Illinois et le long du Mississippi, entre l'Iowa et l'Arkansas¹⁶. Il n'est guère aisé de reconstituer les structures socio-politiques de cet ensemble « ethnique » : doit-on parler de confédération, ou bien simplement de « tribu » ? « [les Illinois] ne font qu'une même nation [...] et n'ont qu'une même langue » observe un voyageur français en 1700¹⁷. A l'unité linguistique - et culturelle de façon générale - se juxtaposait ainsi une unité politique, aussi lâche fut-elle. Le terme « nation » en effet, dans la France du XVIIe siècle, signalait une certaine autonomie : il désignait une province (les Bretons, les Normands etc.) ou tout corps privilégié disposant de représentants et de juridictions particulières. Appliqué au monde indien, ce mot pouvait désigner, sous la plume des auteurs français, une « tribu », mais aussi une ligue, un village, voire une simple « bande »¹⁸.
- 11 Selon Henri Joutel, un compagnon de l'explorateur Cavalier de La Salle, les Illinois, dans les années 1680, composent « vingt villages, ou plutôt tribus, lesquels ont chacun leurs noms et leurs chefs particuliers »¹⁹. L'ensemble illinois, à cette époque, était constitué d'une dizaine de sous-groupes autonomes – Kaskaskias, Péorias, Moingouenas, Tapouearoas, Coiracoentanons, Chinkoas, Chepousseas, Maroas, Kaoskias et Tamarois – pour une vingtaine de villages. Ces « nations » ou « tribus », comme le suggère un témoignage de Cavalier de La Salle, étaient apparentées : « Toutes ces nations estoient comprises sous le nom d'Illinois, parce qu'elles sont alliées et qu'il y avoit quelque famille de chacune dans le village des Kaskaskias (qui sont les vrais illinois), quoiqu'elles eussent leurs villages separez et esloignez les uns les autres de plus de 100 lieues »²⁰. Une remarque de l'officier Diron d'Artaguiette, en 1723, va dans le même sens : il parle de Cahokias « qui vont voir leurs parents aux Cascakias »²¹. C'est donc l'ensemble illinois qui constitue, pour reprendre la prose d'Emmanuel Désveaux, une « entité endogame » - soit l'« espace social au sein duquel s'accomplit a priori l'alliance »²². La parenté, de la sorte, forme la charpente sociologique de la ligue, dont les sous-groupes sont unis par l'intermariage. Comme l'écrit Deliette, un officier français vivant parmi les Illinois dans les années 1690 : « Il faut sçavoir qu'ils s'appellent presque tous parents »²³. Si les Illinois forment une « entité endogame », toute ouverture sur l'extérieur est loin d'être exclue. L'intermariage est envisageable avec d'autres groupes, qu'il soit le fruit d'alliances politiques ou de l'adoption de femmes grâce à la guerre de capture²⁴.
- 12 À la parenté s'ajoute pour l'ensemble illinois un second ciment, qui lui est d'ailleurs consubstantiel : la paix. Selon Joutel, les groupes illinois sont « tous liez ensemble pour la guerre, ayant les mesmes ennemis »²⁵. C'est la paix, produit de l'alliance, qui régit l'existence de la ligue comme entité sociologique et politique. La ligue illinoise, très lâche, ne s'apparentait pas à une confédération à l'iroquoise, dotée d'un conseil de sachems représentatifs des diverses tribus et se réunissant périodiquement, mais pour les deux groupes

c'est le même principe socio-politique qui affleure, celui de la paix interne et donc de la médiation. La ligue des Cinq Nations, dont l'origine remonte au XVe ou au XVIe siècle, fut créée dans le but de supprimer la guerre entre les Iroquois. Un jésuite s'en fait l'écho dans une lettre de 1684 : les Tsonnontouans sont alors prêts à conclure la paix avec les Français, voulant faire avec eux, écrit-il, « la mesme convention qui est entre les nations iroquoises, sçavoir que quelque accident quy arrive entre les particuliers, les chefs se sont accordés de pacifier le tout à l'amiable »²⁶.

- 13 Tout meurtre commis à l'intérieur du cercle de l'alliance – que ce cercle soit « tribal » ou « confédératif », si du moins cette distinction est toujours opérante – activait des mécanismes rituels de médiation. Le coureur de bois Nicolas Perrot rapporte ici le discours-type des anciens dans une telle circonstance :

Nous sommes icy pour vous confesser le crime commis par un de nos jeunes gens envers un tel (on nomme alors celui qui a été tûé). Vous sçavez qu'il y a longtemps que nous sommes alliez, et que vos ancestres et les nostres se sont presentez les calumets pour fumer ensemble (on cite l'année). Depuis ce temps-là, nos villages se sont tousjours mutuellement secourus contre une telle nation, avec laquelle nous estions en guerre.²⁷

- 14 Remédier pacifiquement à la violence, soit refuser la guerre, c'est donc reconnaître les liens de parenté qui vous unissent, réellement ou non («... longtemps que nous sommes alliez »), c'est aussi réactiver régulièrement les principes de l'alliance en s'épaulant lors des expéditions guerrières (« mutuellement secourus ... »).
- 15 L'allié est un parent et, selon la rhétorique en usage parmi les Indiens, un humain, un « homme », par opposition à l'ennemi qui, parce qu'il n'appartient pas au groupe, est symboliquement rejeté dans l'animalité. Cette idéologie transparait dans un discours ethnocentrique virulent : « Qui dit illinois, explique un jésuite, c'est comme qui diroit en leur langue, les hommes, comme si les autres Sauvages, aupres d'eux, ne passaient que pour des bestes »²⁸. L'auto-ethnonymie amérindienne (« nous les vrais hommes », les « êtres humains » etc.), qui consiste à dénier à l'autre toute humanité, se retrouve à travers tout le continent américain. Comme l'explique Claude Lévi-Strauss, « les sociétés primitives fixent les frontières de l'humanité aux limites du groupe tribal, en dehors duquel elles ne perçoivent plus que des étrangers, c'est-à-dire des sous-hommes sales et grossiers, sinon même des non-hommes »²⁹. Une telle « arrogance sociologique »³⁰ exprime la nature même du groupe, espace de l'alliance où l'on choisit généralement son conjoint parce que les autres groupes sont jugés inférieurs. L'officier Henri de Tonty évoque ce mépris de l'autre dont faisaient preuve les Amérindiens : « Rarement les sauvages se marient-ils hors de leur nation. Le peu d'union qui est entre ces Nations en est la cause : la haine & la Jalousie y sont à un point que l'on ne cherche qu'à faire la guerre à l'autre, & [précise-t-il] que le gouverneur françois a quelquefois beaucoup de peine à les résoudre à vivre en paix »³¹. L'auto-ethnonymie, qui relève du discours identitaire le plus banal (le Nous collectif se pose en s'opposant), ne fait-elle pas écho au caractère ontologique de la guerre dans l'Amérique indienne, une guerre qui consiste à détruire l'autre (en l'adoptant ou en le tuant) plutôt qu'à le reconnaître en tant qu'autre?³²

1. Le cercle ou la cabane

- 16 Les Illinois, les Iroquois et de nombreux autres groupes amérindiens constituent des ensembles endogames³³ fondés sur deux ressorts : la médiation interne et la possibilité de faire la guerre à l'extérieur. Or de tels espaces sociaux ont pu s'élargir dans des contextes historiques particuliers, et prendre une forme qu'on qualifiera faute de mieux de « pantribale », ou « pan-indienne ». De très larges confédérations autochtones ont ainsi été créées dans la vallée de l'Ohio et dans les Grands Lacs pendant la Guerre de Sept Ans et au cours des décennies postérieures à la chute de la Nouvelle-France. Des Shawnees, s'adressant à des Illinois et des

Miamis, déclarent par exemple en 1754 : « Venez nous voir tous, mes frères, et [...] ne formons qu'un seul peuple »³⁴. Cette devise renvoie vraisemblablement à une idéologie amérindienne plus ancienne. Les Iroquois, en particulier au XVIIIe siècle, se sont ainsi efforcés, par la guerre de capture ou par des alliances, d'incorporer les Hurons et d'autres groupes voisins - Français compris - sous leur Grand Arbre de paix, arbre dont les racines s'étendent dans les quatre directions et à l'ombre duquel se construit un espace de parenté commune, l'objectif étant de ne constituer qu'« un seul peuple »³⁵.

17 En 1758, les Delawares expliquent de la sorte aux Britanniques : « tous les Indiens, du lever au coucher du soleil, sont réunis en un même corps »³⁶. Cette vision unificatrice se concrétise lors de la guerre dite « de Pontiac » (1763-1765) et plus encore au début du XIXe siècle, au temps du chef shawnee Tecumseh³⁷. Inspirées par un fort messianisme d'inspiration nativiste, les ligues indiennes répondaient alors à un but précis : combattre l'expansion anglo-américaine. Mais elles constituaient en outre, nous semble-t-il, un héritage de la période française³⁸. Aux XVIIe-XVIIIe siècles, la nécessité pour l'Empire français d'étendre son influence sur l'intérieur du continent et d'œuvrer au bon déroulement du commerce des fourrures reposait sur la limitation des guerres inter-indiennes. Des premiers contacts jusqu'à la fin du Régime français (1760), les autorités coloniales n'ont eu de cesse de prêcher la paix entre leurs « enfants » - terme par lequel le gouverneur, au Canada comme en Louisiane, désignait ses alliés indiens. Un chef miami déclare ainsi à Cavalier de La Salle vers 1680 : « L'Illinois est nostre frere puisqu'il reconnoist nostre pere [le gouverneur] »³⁹. L'alliance avec les Français permet théoriquement aux groupes autochtones d'oublier leurs querelles et de se forger une identité commune en vivant comme des « frères »⁴⁰.

18 En 1757, le chef outaouais Pennahouel évoque cette alliance générale, parlant à ses alliés des Grands Lacs d'« un cercle tracé autour de vous par le grand Ononthio [surnom du gouverneur français], qu'aucun de nous n'en sorte »⁴¹. Cette métaphore exprime au mieux le principe et l'enjeu de l'alliance. Le cercle, c'est l'espace social de la paix, et son élargissement conduit au rejet de la guerre au loin, à la périphérie. En sortir, c'est transgresser l'alliance, c'est-à-dire ne pas respecter la paix interne et céder au sein du cercle à la logique de la guerre. L'unité des alliés est également exprimée par la métaphore de la cabane, utilisée par exemple par le chef huron Kondiaronk lors d'une conférence avec les Français en 1695 : « nous n'avons qu'une cabane et un feu et nous ne devons avoir qu'un même esprit, lions nous l'occasion est belle il y a du blé au village pour nourrir les femmes et les enfants ». La cabane, où brille le « feu » de l'alliance, représente l'espace social de la paix et de la solidarité « familiale ». C'est la même métaphore qu'utilisent les Iroquois pour signifier l'idéal de paix et les relations de parenté qui les réunissent au sein d'une même ligue. Ils se désignent en effet par le terme « Ho-dé-no-sau-nee » qui signifie « le Peuple de la grande cabane », ou de la « longue maison ». La cabane franco-amérindienne rend ainsi compte des liens parentaux qui rapprochent les individus au sein du foyer. Les métaphores de la cabane et du cercle s'apparentent par ailleurs à celle de la chaîne argentée qui lie symboliquement les bras des Iroquois et des Anglo-hollandais de la colonie de New York : il s'agit dans les deux cas d'artefacts diplomatiques fondés sur la parenté et sur la neutralisation interne de la guerre. De même qu'il fallait, par des rencontres régulières, « polir » la chaîne, la faire briller pour préserver la paix et l'amitié, il convenait d'entretenir le feu au sein de la cabane⁴².

1. Intermariage, fête des morts et jeu de balle

19 Réseau multilatéral, l'alliance franco-amérindienne constitue une vaste entité sociologique et diplomatique reposant théoriquement sur les mêmes principes qui régissent le fonctionnement d'unités plus réduites comme les confédérations ou les « tribus ». Cette alliance existe en grande partie grâce à la Pax Gallica, mais elle procède aussi de mécanismes institutionnels

d'origine amérindienne. Pour éviter la violence et créer l'alliance, les autochtones recourent à l'échange et à la médiation. Chaque transaction intertribale, qu'elle soit matrimoniale, matérielle ou purement symbolique, équivaut à la signature d'un traité de paix temporaire qui, faute d'être un contrat, doit être périodiquement reconduit.

20 Quand les Britanniques investissent les forts des Grands Lacs en 1760, dans les semaines qui suivent la capitulation française à Montréal, des Wyandots déclarent à George Croghan, l'un de leurs agents : « Tous les Indiens de ce pays sont alliés les uns aux autres et ne forment qu'un peuple »⁴³ : c'était souligner les liens sociaux et matrimoniaux qui s'étaient tissés entre les groupes de la région, où la fluidité ethnique se manifestait notamment à travers l'existence de villages cosmopolites. Les alliances entre familles constituaient la pierre angulaire des ententes politiques⁴⁴. Bacqueville de La Potherie, dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale* (1722), rapporte que vers 1680 les Ojibwas et les Sioux « firent une Paix par laquelle ils s'obligèrent de se donner des filles en mariage de part et d'autre. Ce fut un grand lien pour conserver une parfaite intelligence »⁴⁵. Il convenait d'établir des relations matrimoniales pour asseoir l'alliance politique et obtenir ainsi des alliés contre ses autres ennemis. Les conséquences de l'intermariage sont mises en évidence par Nicolas Perrot, qui écrit qu'en cas de guerre intertribale « le frère tüera son frère, le cousin son cousin, et [...] on se détruiroit soy-mesme; car estant mariés et liez si fortement ensemble, on ne se compte plus du village de sa naissance, mais de celuy où l'on est estably »⁴⁶. Les mariages créèrent un formidable ciment politique entre les Indiens des Grands Lacs. On trouvait de ses parents dans plusieurs villages, et dans différentes tribus de la région.

21 L'affinité déborde ainsi les cadres « tribaux », tout en brouillant les critères d'identité. Mais il y a plus : comme le note l'historien franco-ojibwa du XIXe siècle William Warren, on se mariait de tribu à tribu tout en respectant l'exogamie clanique. Un membre du clan de l'ours ne pouvait s'unir à un autre membre de ce clan, fût-il d'une autre nation. Un lien extra-tribal liait en effet les individus d'un même totem, quelles que soient les groupes, les distances, qu'on se connaisse ou non, et ces solidarités totémiques, plus fortes que les solidarités tribales, pouvaient d'ailleurs servir d'assise aux larges confédérations⁴⁷.

22 C'est l'échange qui permet à l'alliance de perdurer. Aussi les groupes font-ils circuler entre eux des cadeaux - en plus des femmes - pour manifester leur rapprochement, voire leur intégration. À la fin du XVIIe siècle, la logique d'alliance politique se manifeste dans la région des Grands Lacs lors de la fête des morts, cérémonie funéraire au cours de laquelle on déterrait ses morts pour les enterrer à nouveau. Cette cérémonie, selon Nicolas Perrot, était célébrée « alternativement tous les ans chez chacune nation ». Les organisateurs, précise-t-il, « envoient des députez de leurs gens dans tous les villages voisins alliez, et mesme éloignez de plus de cent lieües, pour les inviter d'assister à cette feste ». Hôtes et invités, tous munis des ossements de leurs morts, mais aussi d'une importante quantité de présents, se réunissent dans une grande cabane et, tout en rendant hommage aux défunts, entretiennent leur amitié à travers des rituels de dénantissement. Les invités, note Perrot, « font leurs présents et se dépouillent de ce qu'ils ont de hardes ». « Ceux qui les ont conviez leur en remettent d'autres en échange qui sont plus considérables ». L'opération est répétée pour chaque groupe d'invités, selon une forme de réciprocité généralisée. Ces rituels d'échange scandent le voyage des âmes des défunts « dans le pays des morts » tout en instaurant un climat de confiance entre les groupes. On enterrait les morts, on ressuscitait des chefs, on s'échangeait des objets, on procédait à des mariages, on fumait le calumet, autant de rituels constitutifs d'une alliance générale. La fête des morts s'assimilait à un rituel de fusion et d'intégration. Il s'agissait de donner un destin eschatologique commun à ses morts et par là, peut-être, d'oublier les guerres passées. Les Indiens fondaient l'alliance sur un rite funéraire pantribal : plutôt que de s'échanger des femmes, ils s'échangeaient peut-être leurs morts et les adoptaient⁴⁸.

- 23 Fondées sur des rituels d'échange, les ligues reposaient aussi sur le rejet de la guerre à la périphérie. Un père jésuite remarque à propos des Cris et des Assiniboines qu'ils « sont alliés ensemble » parce qu'« ils ont les mêmes ennemis et entreprennent les mêmes guerres ». Les alliés des Grands Lacs se réunissent fréquemment pour des expéditions au long cours contre les Sioux, les Iroquois ou les Catawbais. Au retour de leurs raids victorieux, explique l'officier Lamothe Cadillac, les Outaouais distribuaient des prisonniers « à différentes nations, ce qui confirme et ratifie les alliances⁴⁹.» Un captif, dans la diplomatie amérindienne, était un objet de médiation au même titre qu'une brassée de tabac ou qu'une peau de castor ; mais son don cristallisait d'autant mieux la paix entre les alliés qu'il exaltait la guerre contre l'ennemi commun⁵⁰.
- 24 La paix au sein des ligues se nourrit aussi d'affrontements simulés qui constituent à la fois une métaphore de la guerre et son antidote⁵¹. Le jeu de balle, ou jeu de la crosse, offre l'exemple le plus significatif de cette fausse guerre, de cette guerre qu'on mime pour éviter de la faire réellement. Répartis en deux équipes presque toujours constituées d'hommes, les joueurs étaient armés d'une crosse, c'est-à-dire d'un « bâton courbé » avec lequel ils se disputaient une balle qu'ils devaient pousser au-delà de deux ou parfois de quatre buts encadrant le terrain. Chez les Illinois, dans les années 1690, six « villages » ont l'habitude de s'affronter : d'un côté les Péorias et les Coiracoentanons, de l'autre les Kaskaskias, les Moingouenas, les Tamarois et les Tapouerouas. Ce jeu, qui existait dans le cadre « tribal » (les Illinois, les Sioux, etc.), se pratiquait également au sein des ligues. À Détroit, au début du XVIIIe siècle, les Poutéouatamis, les Outaouais et les Hurons s'affrontent les uns contre les autres⁵². Un siècle plus tard, un Outaouais nommé Le Maigois (ou La Truite), s'exprimant vraisemblablement au nom du dit « prophète shawnee », le frère de Tecumseh, enjoignait ses alliés de jouer à la crosse tout en leur demandant de « ne jamais se faire la guerre les uns aux autres... [mais] de cultiver la paix entre les différentes tribus pour qu'elles ne forment qu'un grand peuple »⁵³.
- 25 Au terme de cette analyse, il importe de retenir que la grille du fédéralisme n'est guère instructive pour qui veut comprendre les organisations sociales amérindiennes. Vastes entités endogames que tissent les réseaux de parenté, les confédérations autochtones – y compris la ligue iroquoise – ne ressemblaient guère aux fédérations de type européen. On se trouve même aux antipodes du fédéralisme européen, pacifiste et universaliste, tel qu'il s'exprime chez Kant ou chez l'abbé de Saint-Pierre : en créant un espace social de paix, les Indiens avaient pour objectif principal d'optimiser leur capacité à faire la guerre. La notion de paix perpétuelle et généralisée n'avait tout simplement aucun sens pour les autochtones⁵⁴.

Notas

1 Voir B. G. Trigger, *Les Enfants d'Aataentsic: L'histoire du peuple huron*, Montréal, Libre expression, 1991 (1976), p. 9.

2 Mémoire pour Daniel de Joncaire-Chabert, ci-devant Commandant au petit Fort de Niagara. Contre M. le Procureur-Général de la Commission établie pour l'affaire du Canada, [Paris], impr. de Grangé, [1763], p. 4. Je remercie Arnaud Balvay et Alain Beaulieu qui m'ont fourni certaines des références.

3 Voir aussi Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, Brocas, 1753, t. 2 p. 81, 94, 248, t. 4 p. 130 ; Séminaire de Québec, Papiers Marin de la Malgue, Fonds Verreau, carton 5, n62: 7, f. 2, Montréal, 15 juillet 1753 ; Archives des Colonies (AC), C11A, vol. 11, f. 274-275, 1691 ; Charlevoix, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 469.

4 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye Rotterdam, A. et R. Leers, 1690.

5 AC, C11A, vol. 14, f. 76, Relation de Champigny, 1695. Voir aussi AC, C13A, vol. 21, f. 150, Bienville au ministre, la Nouvelle-Orléans, le 10 février 1736 ; AC, F3, vol. 3, f.229v, Lettres patentes du roi pour Daunay Charnizay, Paris, février 1647.

- 6 Antoine-Denis Raudot, *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale, 1709-1710*, texte établi et présenté par Camille de Rochemonteix, Paris, Letouzey et Ané, 1904 (lettre 76) ; Lahontan, *Oeuvres complètes* (1703), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990, p. 286 ; Joseph-François Lafitau, *Moeurs des sauvages américains* (1724), Paris, Maspero, 1983, t. 1, p. 76.
- 7 AC, C11A, 6, f. 534, Coppie des trois lettres écrites par le R. P. Lamberville l'ainé des 10, 11, et 18 juillet 1684.
- 8 Trévoux, *Dictionnaire universel*, Paris, Cie des libraires associés, 1743.
- 9 Voir par exemple Cadwallader Colden, *The History of the Five Indian Nations Depending on the Province of New-York in America, 1727-1747*, Ithaca, N-Y, 1958, p. xvii : « The Five Nations (as their Name denotes) consist of so many Tribes or Nations joyn'd together by a League or Confederacy, like the United Provinces, without any Superiority of any one over the other ». Voir aussi W. N. Fenton, *The Great Law and the Longhouse : A Political History of the Iroquois Confederacy*, Norman, University of Oklahoma Press, 1998, p. 53.
- 10 Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, Sillery, Septentrion, 2003 (1781), p. 292 ; F. X. de Charlevoix (*Journal d'un voyage, op. cit.*, p. 434) parle lui aussi d'une « République Iroquoise ».
- 11 Les chercheurs ont longtemps débattu pour savoir si les ligues indiennes ont été créées sous l'effet ou non du contact avec les Européens. Cf Fenton, *op. cit.*, p. 71-2, 130, 493, 710. D. K. Richter établit une distinction entre « ligue » de paix et « confédération » politique (*The Ordeal of the Longhouse : The Peoples of the Iroquois League in the Era of European Colonization*, University of North Carolina Press, 1992, p. 7, 169-70).
- 12 Chateaubriand, *Œuvres romanesques et voyages*, Paris, Gallimard, 1969, p. 830.
- 13 D. A. Grinde, *The Iroquois and the Founding of the American Nation*, San Francisco, 1977 ; B. E. Johansen, *Forgotten Founders : Benjamin Franklin, the Iroquois and the Rationale for the American Revolution*, Ipswich, Mass., 1982. Voir aussi le « Forum » de *William and Mary Quarterly*, vol. 53, n°3, 1996 ; et Fenton, *op. cit.*, p. 470-471.
- 14 Voir Elisabeth Tooker, « The United States Constitution and the Iroquois League », *Ethnohistory*, vol. 35, p. 305-336 ; Samuel B. Payne, « The Iroquois League, the Articles of Confederation, and the Constitution », *The William and Mary Quarterly*, vol. 53, n°3, p. 604-620 ; Fenton, *op. cit.*, p. 251 ; Richter, *op. cit.*, p. 40. Voir aussi la réflexion de Adriano Santiemma : « La ligue des Iroquois : une 'paix' d'espace, de temps et de parenté », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 31, n°2, 2001, p. 87-97.
- 15 Santiemma, *op. cit.*, p. 88.
- 16 Sur les Illinois, voir G. Havard, *Empire et métissages : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Sillery/Paris, Septentrion/Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003 (cf. l'index p. 841).
- 17 Le Sueur, *Mémoire* (Archives de la Marine, 2JJ n°56, vol. 115), Livre X, n° 9.3, p. 34.
- 18 Havard, *op. cit.*, p. 484 ; AC, C11A, vol. 2, f. 264r ; Pierre Margry, éd., *Découvertes et Etablissement des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale, 1614-1754, Mémoires et documents originaux*, Paris, D. Jouaud, 1876-1886, vol. 3, p. 511 ; R. G. Thwaites, éd., *The Jesuit and Allied Documents : Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New-France, 1610-1791*, Cleveland, Ohio, 1896-1901, v. 60, p. 206, v. 58, p. 40-42. Cité ensuite comme JR (Jesuit Relations).
- 19 Margry, *op. cit.*, t. 3, p. 476
- 20 Margry, *op. cit.*, t. 2, p. 201 (nous soulignons)
- 21 AC, C13 vol. 2, f. 254v, Journal de Diron d'Artaguette.
- 22 Emmanuel Désveaux, *Quadratura Americana. Essai d'anthropologie lévi-straussienne*, Georg, 2001, p. 311.
- 23 Deliette, « Mémoire », in Th. C. Pease et R. C. Werner, éd., *The French Foundations 1680-1693*, Collection of the Illinois State Historical Library, Vol. 23, Séries françaises, Vol. I, Springfield, Illinois, 1934, p. 363.
- 24 Havard, *op. cit.*, p. 156-166.
- 25 Margry, *op. cit.*, t. 3, p. 476.
- 26 AC, C11A, vol. 6, f. 526.
- 27 Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale* (env. 1715), Montréal, Editions Élysée, 1973 (1864), p. 74.
- 28 JR59, p. 124, Margry, *op. cit.*, t. 5, p. 128. Voir aussi Havard, *op. cit.*, p. 188n120.

- 29 Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 201.
- 30 Désveaux, *op. cit.*, p. 311-315.
- 31 Tonty (Tonti), *Relation de la Louisiane et du fleuve Mississippi*, Amsterdam, J. F. Bernard, 1720, p. 18.
- 32 Voir Désveaux, *op. cit.*
- 33 En revanche, ce n'était pas le cas des Chicachas ou des Pawnees (par exemple), qui avaient des moitiés endogames (Désveaux, *op. cit.*, p. 311, 340).
- 34 « Come to see us All, my brothers, and... be united as one people » (cité par Gregory E. Dowd, *War under Heaven. Pontiac, The Indian Nations & the British Empire*, Baltimore & London, The J. Hopkins University Press, 2002, p. 91).
- 35 Alain Beaulieu, « Ne faire qu'un seul peuple ? Iroquois et Français à l'«âge héroïque» de la Nouvelle-France, 1600-1660 », Thèse de doctorat, Université Laval, 1993.
- 36 « all the Indians, from sunrise to the sunset, are united in a body » (cité par Dowd, *op. cit.*, p. 91).
- 37 Gregory E. Dowd, *A Spirited Resistance. The North American Struggle for Unity, 1745-1815*, Baltimore & London, The J. Hopkins University Press, 1992.
- 38 Voir par exemple J.C.B., *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 jusqu'en l'an 1761*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, p. 62.
- 39 Margry, *op. cit.*, t. 2, p. 156.
- 40 Voir Havard, *op. cit.*, p. 215-229.
- 41 Louis-Antoine Bougainville, *Écrits sur le Canada. Mémoires-Journal-Lettres*, Montréal, Pelican/Klincksiek, 1993, p. 233.
- 42 Voir Havard, *op. cit.*, p. 217-218.
- 43 « All the Indians in this Country are Allies to each other and as one people » (cité par Dowd, *War under Heaven*, p. 62).
- 44 Voir Havard, *op. cit.*, p. 166-169.
- 45 La Potherie, *op. cit.*, t. 2, p. 62.
- 46 Perrot, *op. cit.*, p. 25, 75, 154.
- 47 William Warren, *History of the Ojibway People* (1885), St-Paul, Minnesota Historical Society Press, 1984, p. 34-35, 42-43.
- 48 Voir Havard, *op. cit.*, p. 169-71.
- 49 JR66, p. 106 ; Margry, *op. cit.*, t. 5, p. 85 (Cadillac).
- 50 Havard, *op. cit.*, p. 173-4.
- 51 Voir Désveaux, *op. cit.*, p. 288-306 ; Thomas, Jr Vennum, *American Indian Lacrosse. Little Brother of War*, Washington, Smithsonian Institution Press, 1994.
- 52 Voir Havard, *op. cit.*, p. 174-7.
- 53 « never to go to war against each other. But to cultivate peace between (their) different Tribes, that they (might) become one great people » (cité par Dowd, *op. cit.*, p. 273).
- 54 Voir Pierre Clastres, *La société contre l'Etat*, Paris, Editions de Minuit, 1974, et *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1980 ; Désveaux, *op. cit.*

Para citar este artículo

Referencia electrónica

Gilles Havard, « Les ligues amérindiennes : instruments de paix ou de guerre ? », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Coloquios, 2008, Puesto en línea el 12 juin 2008. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index33763.html>

Gilles Havard
EHESS

Licencia

© Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Les sources coloniales des XVIIe-XVIIIe siècles décrivent volontiers certaines sociétés nord-amérindiennes en utilisant la grille occidentale du fédéralisme. La ligue iroquoise, notamment, a fréquemment été dépeinte sous les traits d'une « république fédérative », et des chercheurs sont allés jusqu'à en faire l'une des sources d'inspiration de la constitution états-unienne. Les confédérations amérindiennes ne s'apparentaient pourtant pas aux confédérations européennes. Vastes entités endogames parfois symbolisées par les métaphores du « cercle » ou de la « cabane », elles constituaient des espaces d'alliance et de paix interne destinés à mieux faire la guerre à la périphérie, et se caractérisaient par l'absence d'Etat et de politique extérieure commune.

Mots clés : paix, indiens, iroquois, guerre, fédéralisme, amérindiens, confédération

The colonial sources of the 17th-18th centuries describe some north-Amerindian societies by using the western framework of federalism. The Iroquois League, notably, was frequently depicted under the features of a "Federative Republic", and some researchers go as far as to make of it one of the sources of inspiration for the United States constitution. The Amerindian confederacies were nonetheless similar to the European confederacies: Vast "endogamic" entities sometimes symbolized by the metaphors of the "circle" or the "cabin", they constituted spaces of alliance and internal peace intended to make the war better on the outside, and were characterized by the absence of State and common foreign policy.

Keywords : peace, indians, federalism, war, iroquois, confederation

Entradas del índice

Cronológico : XVIIIe siècle, XVIIe siècle

Geográfico : Amérique du nord

Licence portant sur le document : © Tous droits réservés